

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Philippe Houdaille, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILIER Gérard, Mme, Mme MENARD Elise, M. HIRNAUX Vincent, Mme LEPAGE Hélène, M. VERBEKE Jean Pierre.

Absents excusés : Mme. NICOUUD Armelle, Mme COMBECAU Solenn, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : M. HIRNAUX Vincent

Le compte rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison de l'absence de documents émanant de la préfecture, le vote des 4 taxes et celui du budget primitif 2018 ne pourraient pas se dérouler en cette séance. Ces 2 points sont reportés au vendredi 6 avril prochain, date la prochaine réunion de conseil.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celle relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal de MOUSSY réuni sous la présidence de Mme VERBEKE Muriel, Maire adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. HOUDAILLE Philippe Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	94 106.95 €	181 890.48 €	268 967.09 €	278 094.02 €
Excédent ou Déficit		87 783.53 €		9 126.93 €

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5 – voté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 87 783.53 € au compte 002 Résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 9 126.93 € au compte 001 Résultat d'investissement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité cette proposition.

ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS

Les orientations concernent la fin des 3 opérations du contrat rural ainsi qu'à celle du PLU. La cloche de l'église ne sera pas réparée cette année. Un devis de réparation a été remis à la mairie. Celui-ci s'élève à 9201,07 € TTC.

Opérations	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Montant subv. attendues
Ateliers communaux (80 % de subv.)	6 964,68 €	1 392,94 €	8 357,62 €	12 400,00 €
Maison de village & restructuration de la mairie (80 % de subv.)	12 408,41 €	9 696,88 €	14 890,36 €	50 363,00 €
Restructuration de la mairie	48 484,41 €	9 696,88 €	58 181,29 €	36 363,31 €
PLU (50 % de subv.)	2 250,00 €	450,00 €	2 700,00 €	3 295,87 €
TOTAUX	70 107,72 €	14 021,54 €	84 129,26 €	102 422,18 €

VOTE DE LA SUBVENTION DE LA CARTE OPTILE ET IMAGINE'R

Monsieur le maire propose de reconduire cette subvention d'un montant de 35,00 € par carte pour l'année scolaire 2018-2019. Cette subvention est accordée aux possesseurs de la carte Imagine'R jusqu'à l'âge de 25 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention d'un montant de 35,00 € par carte Optile et Image'R (pass Navigo) pour l'année scolaire 2018-2019.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Monsieur le Maire propose de verser des subventions aux organismes de droit privé comme suit :

- Croix rouge française 100,00 €
- Foyer rural de Moussy 500,00 €
- Ligue contre le cancer 100,00 €
- Bibliothèque de Commeny 70.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise à disposition aux administrés du rapport rendu par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique du 22 janvier au 24 février dernier. Monsieur le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous la recommandation que soit mise à l'étude l'éventualité d'un autre découpage des parcelles destinées à la création du futur «clos de Moussy» afin, à superficie totale inchangée, de donner satisfaction à l'ensemble des propriétaires concernés.

Conformément à l'article R123-21 du code de l'environnement, le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur doivent être tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'article stipule que ces éléments doivent également être consultables sur le site internet où a été publié l'avis d'enquête pendant la même durée.

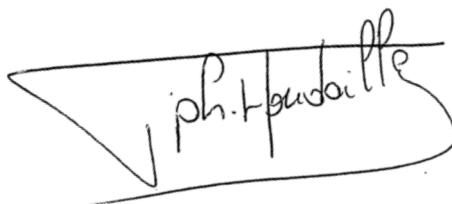
Dans ce cadre, ces documents sont disponibles en mairie (aux heures d'ouvertures) et peuvent être téléchargés sur le site internet de la mairie : www.moussy.fr

Une réunion entre le cabinet d'études, la mairie, le PNR et la DDT est programmée le 6 avril prochain pour examiner les conclusions de l'enquête publique. A l'issue de cette réunion, le conseil municipal sera convoqué pour délibérer sur le PLU.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Sécurité routière : Mme LE PAGE Hélène souhaiterait que soit réalisée une étude sur la mise en place d'un ralentisseur dans la rue du moulin neuf afin de faire ralentir les automobilistes. Monsieur le maire de répondre qu'il allait saisir le conseil départemental sur le sujet mais au préalable, ce point serait examinée lors de la prochaine réunion de conseil. En attendant, la gendarmerie afin de demander que soit pratiqué un contrôle de vitesse par la mise en place d'un radar mobile.

Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public : Celle-ci a été mise en œuvre le 1^{er} mars pour une période de 3 mois. L'arrêté 201801 a été pris pour préciser les modalités de cette expérimentation. A la fin de cette période, le conseil municipal devra se prononcer sur la poursuite de cette mesure. Les habitants peuvent ont été appelés à s'exprimer à ce sujet dans une information qui leur a été distribuée. Pour cela, ils peuvent déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie ou envoyer un courriel à l'adresse de la mairie : mairie@moussy.fr



Séance levée à 22 heures

Fait à MOUSSY, le 24/03/2018

Le maire,
Philippe Houdaille